



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des pêches et des océans

FOPO • NUMÉRO 017 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 7 juin 2016

Président

M. Scott Simms

Comité permanent des pêches et des océans

Le mardi 7 juin 2016

•(1550)

[Traduction]

Le président (M. Scott Simms (Coast of Bays—Central—Notre Dame, Lib.)): La séance est ouverte.

Bonjour à tous. Je vous souhaite la bienvenue à cette 17^e séance. Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, nous entreprenons une nouvelle étude de deux séances sur la pertinence du principe de la contiguïté et des politiques de propriétaire-exploitant et de la séparation des flottilles dans la région du Pacifique.

Nous avons des témoins parmi nous aujourd'hui. Nous accueillons en personne Joy Thorkelson, qui est représentante du Nord à la United Fishermen and Allied Workers' Union-Unifor. Madame Thorkelson, nous sommes heureux de vous voir.

De la UFAWU-Unifor, nous accueillons également Arnold Nagy, qui est président de la Section locale 31, ainsi que Conrad Lewis, qui témoigne aussi par vidéoconférence à partir de la Section locale 31.

Enfin, nous accueillons M. David Boyes, qui est directeur de la Pacific Halibut Management Association of British Columbia.

Nous allons commencer maintenant sans ordre particulier. Un maximum de 10 minutes sera accordé.

Tout d'abord, nous nous excusons du retard. Nous avons eu plus de votes que ce qui était attendu, ce qui explique pourquoi nous sommes un peu en retard.

J'aimerais rappeler aux témoins que nous procéderons ensuite à deux séries de questions.

Commençons par Conrad Lewis, de la Section locale 31. Nous allons commencer par vous, monsieur. Vous avez jusqu'à 10 minutes.

Je suis désolé, madame Thorkelson. Qu'avez-vous dit?

Mme Joy Thorkelson (représentante du Nord, United Fishermen and Allied Workers' Union- Unifor): Je me demandais si nous pouvions commencer par une vidéo.

Le président: Avez-vous une présentation vidéo? Fait-elle partie de votre exposé, ou est-ce pour Unifor en général?

Mme Joy Thorkelson: Elle fait partie de mon exposé, mais nous espérons pouvoir commencer ainsi, et Conrad prendrait ensuite la parole.

Le président: Je vois. Très bien. Comme vous faites tous partie du même groupe, allons-y. Nous allons maintenant regarder la présentation vidéo. Le temps qui y sera consacré sera retranché de vos 10 minutes.

[Présentation audiovisuelle]

•(1600)

Le président: Merci, madame Thorkelson.

De votre groupe, nous allons vous entendre ainsi que M. Nagy et Conrad Lewis. Comment voulez-vous procéder?

Mme Joy Thorkelson: Nous pensons que Conrad serait le prochain à intervenir, suivi d'Arnie, et je vais ensuite présenter notre demande au Comité.

Le président: Parfait. Allez-y, monsieur Lewis. Vous avez un maximum de 10 minutes.

M. Conrad Lewis (vice-président, Section locale 31, United Fishermen and Allied Workers' Union- Unifor): [Le témoin s'exprime en sm'algyax.]

Je m'appelle Conrad Bernard Lewis. Je suis le vice-président de la Section locale 31 de la United Fishermen and Allied Workers' Union-Unifor, ainsi que membre ordinaire du conseil d'administration de notre union.

Nous nous adressons à vous aujourd'hui alors que nous sommes grandement préoccupés par la fermeture des installations de mise en conserve à l'usine de Prince Rupert et par le nombre de personnes qui seront encore une fois confrontées à de graves problèmes de qualité de vie. Ces problèmes sont attribuables à un groupe, et dans notre cas particulier, il s'agit de la Canadian Fishing Company, qui appartient au Jim Pattison Group.

On nous dit que d'autres entreprises remplaceront cette ressource inestimable, une ressource que nous chérissons, que nous considérons comme sacrée. Quand notre source de subsistance est menacée, il n'y a pas de remplacement possible; ces entreprises sont des outils de destruction de notre *haun*, notre saumon, et nous nous défendons toujours fermement contre ce genre de menace.

Dans le Nord, nous, les nations tsimshian, nisga'a, haïda, haisla, gitxsan, wet'suwet'en et tahltan, avons toujours profité d'un bien commun, *haun*, le saumon, qui est une source de subsistance inestimable, dont la valeur ne peut être calculée ou évaluée.

Depuis des temps immémoriaux, nous respectons une règle non écrite et rigoureuse, une règle de contiguïté. Nous, les Tsimshian, et les autres nations ne pouvions pas nous rendre sur le territoire gitxsan pour en récolter les fruits, tout comme les Gitxsan et les autres ne pouvaient pas venir à Gitxaala pour en faire autant. Nous récoltions les fruits de notre propre territoire, conformément à la règle de contiguïté. Nous nous déplaçons ensuite pour faire du commerce avec les autres nations.

Au fil du temps, l'industrie a lentement mais sûrement empiété sur nos territoires. J'emploie le mot « empiété » parce qu'elle a construit ses conserveries près de nos territoires pour avoir facilement accès à la ressource que représente *haun*, le saumon, et elle a employé nos gens.

Avec le temps, l'industrie a toutefois regroupé ses activités dans les régions urbaines et a fermé les usines à proximité de nos territoires, et nos gens ont suivi. Nous n'étions d'abord que de passage, mais, compte tenu des gains monétaires provenant de notre ressource inestimable, nous avons ensuite pu acheter des maisons et des voitures et vivre dans ces centres urbains.

Le Jim Pattison Group a maintenant déménagé en Alaska, où il emploie des travailleurs de passage et fait autant de mise en conserve qu'avant, voire plus. Le groupe met en conserve notre ressource inestimable et l'exporte ailleurs.

Votre comité à l'occasion de défendre nos gens, toutes les Premières Nations, et d'appliquer une règle qui a toujours existé chez nous, ici, sur la côte de la Colombie-Britannique. Comme je l'ai dit, il s'agit de la règle de la contiguïté.

Je vous prie de ne pas prendre de décision dans des bureaux se trouvant dans l'Est sans nous avoir d'abord consultés, sans être venus nous parler. Venez prendre une décision ferme qui fonctionne pour tout le monde: les nations tsimshian, niska'a, haïda, haisla, gitksan, wet'suwet'en et tahltan. Redonnez le principe de la contiguïté à nos gens et tenez-vous fièrement debout aux côtés des Premières Nations côtières, comme le gouvernement a ouvertement déclaré qu'il voulait le faire.

Wai wah. Merci.

● (1605)

Le président: Allez-y, monsieur Nagy.

M. Arnold Nagy (président, Section locale 31, United Fishermen and Allied Workers' Union- Unifor): Merci, monsieur le président.

Je m'appelle Arnie Nagy. Je travaille dans l'industrie de la pêche depuis 37 ans. L'histoire de ma famille en tant que membre de la nation haïda remonte à plusieurs générations. La pêche est importante pour nous depuis des temps immémoriaux.

Dans ma jeunesse, j'ai vu à quel point la flottille était grande ici à Prince Rupert, à quel point les débouchés économiques offerts par les bateaux étaient importants pour les gens de la collectivité et les gens des collectivités côtières éloignées qui venaient à Prince Rupert pour travailler. Au fil des ans, à mesure qu'ont changé les politiques du ministère des Pêches et des Océans, j'ai vu la flottille réduire au point de devenir si petite qu'il est même difficile de reconnaître qu'il y a une véritable flottille de pêche à Prince Rupert et sur la côte Nord.

Ces changements s'expliquent par la monopolisation des permis et des quotas, qui est attribuable à des entreprises comme la Canadian Fishing Company. Ces entreprises se sont approprié le droit de toutes les autres personnes de vivre encore une fois de l'industrie de la pêche.

La dernière annonce de la fermeture de la conserverie a semé la panique dans ma collectivité. Ici, à Prince Rupert, l'industrie de la pêche est le moteur économique dont dépend beaucoup de monde. C'est ce qui aidait les gens à traverser l'hiver. Ici, on ne peut pas se contenter d'avoir un seul emploi. C'est ce qui permettait aux gens de gagner leur vie.

J'ai entendu beaucoup de monde dire que le syndicat devrait tout simplement acheter l'usine de transformation du poisson, que nous devrions leur donner un dollar et prendre possession de la conserverie.

Nous pourrions le faire. Nous avons l'expertise et les connaissances nécessaires. Il nous faudrait deux ou trois semaines pour faire

fonctionner l'usine et commencer à mettre en conserve du saumon. Le problème est que nous n'avons pas accès au poisson, car une seule personne possède tous les permis.

Comme nous l'avons vu dans la vidéo, M. Pattison contrôle 70 % de la pêche au saumon et 80 % de la pêche au hareng. Nous n'aurions donc pas accès au poisson dont nous avons besoin pour exploiter la conserverie.

Des millions de dollars ont été investis dans la modernisation de l'usine du village autochtone de Lax Kw'alaams, qui se trouve juste au nord de Prince Rupert, afin d'offrir des débouchés économiques aux gens de la place. Ils n'ont pas un accès adéquat au poisson, à défaut d'avoir assez de bateaux de pêche dont les propriétaires détiennent un permis. Ils sont donc contraints de pêcher à partir de l'Alaska pour tenter de prévenir la fermeture de l'usine, mais il n'y a pas beaucoup de poisson certaines années, ce qui signifie que les débouchés économiques dont pourrait profiter ce village n'existent plus à cause des permis.

Le Comité doit comprendre que ces permis ont été transmis de génération en génération, de père en fils, de grand-père à petit-fils; tout le monde apprenait à pêcher. Le poisson attrapé dans le Nord était toujours livré dans le Nord. Maintenant que les entreprises possèdent les bateaux — les grands bateaux, les senneurs —, les permis et le quota, cette tradition est perdue. Le comité doit avoir à coeur de saisir cette occasion de sauver ce qui reste de l'industrie de la pêche ici dans le Nord.

La transformation du poisson appartient aux Canadiens et devrait profiter aux Canadiens et à ces collectivités. Les bateaux devraient appartenir à ceux qui s'en servent pour pêcher, pas à une entreprise.

● (1610)

L'entreprise ne devrait pas pouvoir acheter les bateaux ni posséder le quota et les permis. Il est temps que nous commençons à comprendre que nous sommes ici pour essayer de protéger non seulement les emplois, mais aussi ces stocks sauvages, ce qui est très important. Si les Canadiens ne commencent pas à comprendre qu'ils profitent de ces ressources, il nous sera d'autant plus difficile de les défendre et de les protéger.

Les emplois que nous avons avant étaient transmis de génération en génération depuis des temps immémoriaux. Les connaissances, le métier... les connaissances et notre compréhension de la pratique de ce genre de pêche pourraient être transmises aux générations futures, et nous leur donnerions ainsi un peu d'espoir.

C'est une question extrêmement importante. J'ai cru comprendre que cela pourrait être la dernière fois que nous aurons l'occasion de vous en parler. Je vous implore d'écouter ce que nous disons. La séparation des flottilles est pour nous une question extrêmement importante. C'est ce que vous ont dit nos membres qui ont contribué à la vidéo. Les dispositions sur les propriétaires-exploitants... Les propriétaires des bateaux détiennent les permis. Donnez les permis aux pêcheurs. C'est de cette façon que vous reconstruirez l'industrie de la pêche commerciale, pas en la privatisant.

Je ne sais pas ce que je peux vous dire d'autre pour essayer de faire passer le message, mais si vous pouviez voir la panique et la souffrance, non seulement chez nos membres, mais aussi parmi les gens de Prince Rupert, ou si vous pouviez regarder dans les yeux les gens qui sont maintenant forcés de vendre leur maison parce qu'ils travaillaient tous les deux à l'usine de transformation du poisson... C'est une chose que nous ne pouvons pas ignorer.

Vous allez entendre beaucoup de choses au sujet de l'argent, des coûts et ainsi de suite. Eh bien, ces chiffres représentent ce que Jimmy Pattison obtiendra, mais les chiffres dont nous parlons se rapportent à des personnes qui ont gagné leur vie dans l'industrie de la pêche grâce à cette ressource. Ce sont les politiques gouvernementales du passé qui nous ont mis dans cette situation, et ce sont maintenant les accords commerciaux qui nous forcent à regarder notre poisson être expédié en Chine pour y être transformé davantage avant de revenir au pays et d'être vendu dans des magasins ici même à Prince Rupert.

Les questions de propriétaire-exploitant, de séparation des flottilles et de contiguïté nous tiennent à cœur. C'est ce qu'il nous faut en Colombie-Britannique, et je vous prie de... Je ne suis pas du genre à supplier, mais je vous demande de nous donner l'occasion d'assurer la survie de cette collectivité. Le gaz naturel liquéfié ne créera pas les débouchés économiques nécessaires; c'est une ressource limitée. Notre poisson, nos pêcheurs et nos travailleurs côtiers représentent une ressource illimitée dont peut profiter le Canada pendant de nombreuses générations à venir.

Merci.

• (1615)

Le président: Je vous remercie du temps que vous nous accordez, monsieur Nagy. Je m'excuse d'avoir mal prononcé votre nom au début de la séance.

Madame Thorkelson, vous avez quelques minutes pour conclure.

Mme Joy Thorkelson: Je voudrais simplement souligner que Conrad et Arnie ont tous les deux de l'ancienneté à l'usine. Arnie est mécanicien-monteur et vient tout juste de perdre son emploi. Il travaille maintenant comme secouriste. Conrad était ce que nous appelons un vérificateur d'entrepôts, dont le travail consiste à suivre la trace des conserves à leur sortie de la chaîne de production et avant qu'elles soient expédiées vers le marché. Il en faisait donc le suivi comme le fait un expéditeur-réceptionnaire. Je suis représentante syndicale. Je fais partie de l'effectif et j'ai également de l'ancienneté à la Canadian Fishing Corporation, mais je pense que je commence à être trop âgée pour m'en prévaloir.

Le syndicat propose qu'un processus public, responsable et transparent soit mis sur pied par le ministère. L'objectif serait de faire en sorte que la pêche redevienne économiquement viable, d'en redonner le contrôle aux pêcheurs actifs, d'éliminer la mainmise des entreprises sur notre pêche commerciale et d'aider les collectivités à préserver les revenus de la pêche et leurs emplois dans les usines de transformation.

Nous pensons qu'un groupe d'experts indépendants devrait être mis sur pied et parcourir nos collectivités côtières de la Colombie-Britannique pour parler avec les habitants, les pêcheurs commerciaux et les travailleurs d'usine.

Le travail du Comité serait d'évaluer le statu quo en Colombie-Britannique; d'y élaborer des politiques de propriétaire-exploitant et de séparation des flottilles qui tiennent compte des accords contradictoires sur les permis et les quotas de pêche actuellement en vigueur sur la côte de la province; de trouver des façons d'aider les pêcheurs actifs à acquérir des quotas, et d'aider les détenteurs de quotas retraités qui ne pêchent pas à se départir de leurs quotas d'une manière pratique et positive; de recommander un plan et un échéancier dans le but que les entreprises de transformation se départissent de leurs quotas, des ententes de coïntéressés, des partenariats et ainsi de suite; d'élaborer une politique de contiguïté sur la pêche en Colombie-Britannique qui accorde la priorité aux collectivités, aux pêcheurs locaux et aux travailleurs côtiers, et qui

ramène les activités de transformation dans les collectivités côtières rurales; et, enfin, de faire enquête et de recommander d'autres approches, comme des mesures pour soutenir davantage les Premières Nations, les banques de permis et les bureaux de prêts aux pêcheurs ainsi que des politiques visant à créer des banques de permis communautaires et, surtout, à permettre aux jeunes d'obtenir des permis, d'acquérir des quotas abordables pour assurer les transferts intergénérationnels des droits de pêche et de pratiquer la pêche commerciale.

Les recommandations du Comité constitueraient les assises nécessaires aux changements.

C'est ce que nous demandons au Comité. Je ne sais jamais trop comment les comités fonctionnent, mais nous vous demandons de présenter ces recommandations au gouvernement ou au ministre.

Le président: Merci de votre témoignage, madame Thorkelson.

Nous allons maintenant entendre le directeur de la Pacific Halibut Management Association, David Boyes.

M. David Boyes (directeur, Pacific Halibut Management Association of British Columbia): Merci, monsieur le président et distingués membres du Comité.

J'ai été informé de la tenue de la séance seulement la semaine dernière. Mon bateau était au chantier naval, et nous travaillions 12 à 15 heures par jour pour tenter de retirer les machines de propulsion pour les faire inspecter par Transports Canada et la remettre en place. Je suis désolé. Ce n'est que ce week-end que j'ai pris connaissance de ce que je devrais dire ici. Je n'ai donc pas pu faire traduire mon exposé.

J'ai également quelques courtes vidéos d'information que j'aimerais que le Comité visionne à un moment donné. Ici encore, elles n'ont jamais été traduites en français, mais peut-être pourrai-je un jour vous en fournir la traduction sous une forme ou une autre.

Je commencerai en vous donnant un peu de contexte et quelques informations sur mon parcours.

En 2016, j'entame ma 40^e saison de pêche. Cela fait 40 ans que je hisse des poissons à bord, habituellement un à la fois.

En 1977, je travaillais sur une chaîne de rabotage dans le nord de Vancouver pour gagner l'argent qui me permettrait de terminer mes études de premier cycle en biologie marine, lorsqu'un soir, j'ai rencontré un vieil ami de l'école secondaire dans un bar. Il m'a demandé ce que je faisais et n'a pas semblé très impressionné par mon emploi. Il m'a alors demandé si je voulais pêcher le hareng. « Bien sûr, ai-je répondu, mais qu'est-ce que c'est? » C'est ainsi que ma carrière de pêcheur a débuté.

J'ai pêché le hareng de 1977 à 2007, le saumon, de 1977 à 2010, et je pêche principalement le poisson de fond depuis 1988. Je pêche le thon, pratiquant, au fil des ans, la pêche à la traîne, à filets maillants, à la senne, à la palangre et un peu au chalut.

Les 20 premières années environ, je pêchais principalement au large d'Ucluelet parce que j'étais actionnaire de l'Ucluelet Fishing Company Limited avec 30 autres pêcheurs. Même si nos pêcheurs livraient du saumon sur toute la côte, la plus grande partie de notre production était débarquée à Ucluelet. Dernièrement, je pêche davantage le poisson de fond, surtout au large de Port Hardy et parfois de Prince Rupert, même si nous livrons beaucoup de poissons à Ladner, sur le Fraser.

Pendant ces années, j'ai eu quatre bateaux, et bien des hommes et des femmes d'équipage en ont arpenté le pont, y compris des étudiants, des membres de la famille et de vieux amis, comme Pete et mon neveu Angus, qui ramènent actuellement le bateau de la rivière Campbell. Ils devraient arriver à Comox incessamment, j'espère.

Pete et ses deux filles ont tous pêché sur mon bateau. J'ai fréquenté l'école secondaire et l'université avec Pete. Nous entamons notre 39^e saison de pêche ensemble. L'équipage qui commencera à enrôler les engins de pêche dans quelques jours pour la pêche au hareng est composé de Pete, de mon neveu Angus et de ma fille Tiare, ainsi que de son copain, qui pêche le hareng sur son propre bateau.

En août, nous participerons fort probablement à un autre relevé sur les sébastes côtiers effectué pour le MPO par des navires de recherche affrétés. Pour ce relevé, les pêcheurs de hareng renoncent chaque année à une partie de leur quota pour payer les évaluations essentielles du stock de sébastes. Des bateaux affrétés comme le mien sont envoyés pour faire le travail.

Moi et Judy, ma compagne, avons pêché le hareng ensemble pendant bien des années avant qu'elle ne reste sur la terre ferme pour s'occuper de notre fille. Nous vivons à Comox Valley, dans l'est de l'île de Vancouver, mais nous avons pêché sur toute la côte, des limites de l'État de Washington jusqu'en Alaska.

Mon entreprise de pêche, Arbegar Fishing Co. Ltd., est constituée en société depuis environ 35 ans. Au fil des ans, Judy et moi avons plusieurs fois hypothéqué notre maison pour moderniser l'entreprise, puis nous avons remboursé ces prêts grâce au produit de la pêche. Alors que nous adoptions de nouvelles pêches et en en abandonnions d'autres, tentant de rester dans le coup, nous avons acheté et vendu des bateaux, des permis et des quotas, et l'entreprise s'est impliquée dans le processus.

Aujourd'hui, alors que je suis à la retraite et presque à la fin de ma carrière de pêcheur, je m'occupe de la planification de la relève avec les membres de mon équipage pour qu'ils puissent poursuivre le travail de l'entreprise et subvenir aux besoins de leur famille. Chaque année, mon neveu et ma fille achètent tous deux des parts de quotas de l'entreprise, dans la mesure de leurs moyens. Mon neveu dirigera un jour le bateau, mais on n'en est pas encore là. Je ne suis pas encore tout à fait prêt à lui abandonner le gouvernail.

Je participe activement à la cogestion de diverses entreprises de pêche, siégeant, au cours des 40 dernières années, au sein de plusieurs conseils consultatifs et de nombreux conseils de l'industrie nationaux et internationaux. Je fais actuellement partie du Conseil consultatif du flétan, constitué de membres élus qui gèrent la pêche au flétan conjointement avec le MPO et le Commercial Industry Caucus. Je suis également président de la BC Commercial Integrated Groundfish Society, une entité qui fait appel à des fournisseurs de services pour assurer la surveillance des activités de pêche au poisson de fonds en ce qui concerne la pêche avec ligne et hameçon.

● (1620)

La Pacific Halibut Management Association, dont je suis directeur, est une association de l'industrie qui englobe environ 70 % des quotas de flétan de la côte. J'agis aussi à titre de commissaire de l'industrie auprès de l'International Pacific Halibut Commission. Si je suis reconduit dans mes fonctions — dans le cadre d'un processus qui est en cours, je crois —, j'en serai à ma cinquième année, et j'ai jusqu'à présent accompli deux mandats de deux ans.

J'ai fait partie du groupe réunissant sept entreprises de pêches distinctes et le secteur de la transformation, qui s'est réuni pendant

quatre ans, en collaboration avec le MPO et le gouvernement provincial, qui ont tous deux financé le processus pour élaborer le système de gestion du poisson de fond que nous utilisons ici, en Colombie-Britannique, depuis maintenant 11 saisons. Une quinzaine de délégations étrangères sont venues ici pour en savoir plus sur ce système de calibre mondial en vue de l'adapter à leur propre industrie de la pêche.

La responsabilité individuelle de l'ensemble de la mortalité attribuable à la pêche, qui fait l'objet d'une surveillance intégrale en mer et à quai et qui validée par une vérification de chaque sortie en mer, est à la base de ce système de gestion et constitue la clé de son succès. Le pêcheur doit respecter les limites annuelles fixées pour 53 combinaisons d'espèces et de zones distinctes si on inclut le chalutage et toutes les activités de pêche avec ligne et hameçon et aux trappes. Depuis la mise en place de ce système, en 2006, le total autorisé des captures n'a jamais été dépassé.

Ce système est complexe et coûteux, et, au départ, les pêcheurs ont fait preuve de scepticisme. Aujourd'hui, toutefois, ils sont très fiers de pêcher dans le cadre du système de gestion le plus axé sur la conservation qui soit. Sachez qu'il m'en coûte en moyenne 1 600 \$ par sortie en mer pour assurer la surveillance.

Le secteur de la pêche au flétan a été le premier à obtenir la certification du Marine Stewardship Council en Colombie-Britannique. Nous n'aurions jamais pu respecter cette norme de référence dans le domaine de la conservation maritime si nous n'avions pas permis aux pêcheurs de poisson de fond de la Colombie-Britannique de procéder à des transferts de quotas, par espèce, par zone, d'un bateau à l'autre, d'un secteur à l'autre, voire d'une saison à l'autre pour rendre compte de leurs captures et de la mortalité. On ne sait pas toujours ce qu'on capturera.

Pour terminer, j'aimerais préciser qu'en Colombie-Britannique, depuis que la province a adhéré à la Confédération et depuis la mise en place d'une structure d'attribution des permis et de cogestion, structure que bon nombre de pêcheurs, comme moi-même et mon équipage, soutiennent totalement, la pêche a évolué de manière très différente de celle sur la côte Est.

Une allocation en fonction d'un concept de proximité des villes côtières ou des administrations anéantirait la gestion intégrée; les concepts du propriétaire-exploitant et de la séparation de la flottille arrivent un siècle trop tard dans la province. Les entreprises de transformation possèdent des navires et des permis, et sont intégrées verticalement depuis de nombreuses décennies, si ce n'est depuis près d'un siècle à certains égards.

La plupart des pêcheurs de la Colombie-Britannique, comme moi, utilisent une structure organisationnelle quelconque dans leur entreprise pour vendre leurs prises aux entreprises de transformation et pour procéder à des transferts de quotas, au besoin, afin de rendre compte des captures et des mortalités, par espèce et par zone, et de passer le flambeau à la prochaine génération.

Il est, selon moi, irréalisable et inutile de mettre fin à tout cela et d'adopter un régime totalement différent.

Vous aurez remarqué que la plus grande partie de mon exposé portait sur le poisson de fond. Il s'agit en effet de ce que je pêche ces temps-ci et de mon domaine d'expertise actuel, même si j'ai pêché le saumon pendant environ 35 ans.

Voilà qui met fin à mon exposé. C'est avec plaisir que j'éclaircirai les points au sujet desquels je n'ai pas été clair.

J'aimerais toutefois faire une observation par rapport à un exposé précédent. La Canadian Fishing Company — et ici encore, je parle du flétan, puisque c'est le poisson que je pêche principalement ces temps-ci —, possède huit permis, c'est-à-dire environ 2 % des permis, et ainsi que 2,96 % des quotas. C'est un acteur mineur dans le secteur de la pêche du flétan. À ce que je sache, l'entreprise n'a pas pris d'expansion depuis l'instauration des quotas, il y a environ 21 ans.

Merci.

● (1625)

Le président: Merci, monsieur Boyes.

Nous allons maintenant passer à la période de questions. J'expliquerai à nos témoins que quatre intervenants posent des questions au cours du premier tour, chacun d'entre eux disposant de sept minutes.

J'aimerais rappeler aux membres du Comité que puisque deux témoins comparassent par téléphone et un, par vidéoconférence, vous devez indiquer à qui vous vous adressez au début ou à la fin de votre question. Cela nous évitera bien des retards.

C'est le côté du gouvernement qui aura les sept premières minutes. Monsieur Hardie, vous avez la parole.

M. Ken Hardie (Fleetwood—Port Kells, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci à tous de témoigner. Je suis un peu attaché à vous tous en raison des nombreuses années pendant lesquelles j'ai travaillé à la radio et à la télévision TK là-bas. Mon beau-père, Les Powell, travaillait pour la coopérative avec son bateau, le *Kalmor II*, sur lequel j'ai navigué à quelques reprises. Je me souviens que le port de Prince Rupert était très occupé. J'ai l'impression que ce n'est plus le cas. Il a même été question à l'époque de la manière dont les affaires évoluaient, se transformaient et mutaient dans certains cas.

En ce qui concerne le fait que Jim Pattison a acquis quantité de permis de pêche au saumon, comment cela s'est-il produit? Quel changement s'est opéré? Comment pareille chose a-t-elle pu arriver?

Madame Thorkelson, peut-être pourriez-vous en parler, après quoi d'autres témoins pourraient donner leur son de cloche.

Mme Joy Thorkelson: Quand Roméo LeBlanc était ministre, il a conclu une entente avec les entreprises afin qu'elles ne possèdent pas plus de 12 % des permis de pêche au saumon. C'était seulement une politique.

Lorsque des flottilles fusionnaient, les entreprises se départissaient de leurs permis pour s'assurer de ne pas en posséder plus de 12 %.

Aujourd'hui, je pense que Canadian Fish, ou Canadian Fishing Company, détient carrément 40 % des permis environ. Elle s'y est prise de diverses manières pour y parvenir, profitant notamment de faillites et de la fusion d'autres entreprises. Canadian Fish était en fait un acteur de premier plan dans l'industrie en 1980. Elle a fermé, et BC Packers a acheté les actifs qu'elle possédait dans le Nord, puis Canadian Fish a acquis BC Packers. Plusieurs fusions consécutives ont eu lieu. Canadian Fish a acquis Ocean Fisheries.

Il n'existe plus aujourd'hui qu'une grande entreprise: Canadian Fishing Company. Toutes les licences des autres entreprises ont été acquises lors de la fusion. Je suppose que c'est ainsi que Canadian Fish a obtenu la plupart de ses permis.

Andrea Haas et Danielle Edwards ont réalisé une étude intéressante dans le cadre de laquelle ils ont tenté de découvrir combien de permis Canadian Fish possède et combien de permis elle exploite en vertu d'ententes de contrôle. Mme Edwards a écrit un

article qui a paru dans *Marine Policy*, dans lequel elle décrit avec moult détails les démarches qu'elle a entreprises pour chercher à déterminer qui possède quel bateau et quel permis. Elle pense n'avoir démêlé qu'une infime partie de l'écheveau. Son article est publié dans *Marine Policy*. Il est bref, et je vous encourage vivement à le lire. Elle y explique à quel point il est difficile de découvrir qui possède quel permis parce qu'un grand nombre de permis appartient à des sociétés à numéro.

Nous savons que Canadian Fish possède 40 % des permis. Ce que nous ignorons, c'est le nombre de permis supplémentaires qu'elle possède aux termes d'ententes de propriété partagée, auquel cas elle n'est pas entièrement propriétaire de l'entreprise, ou le nombre d'entreprises avec lesquelles elle a conclu des ententes de contrôle.

● (1630)

M. Ken Hardie: Merci.

La prochaine question s'adresse peut-être à M. Lewis.

Disons que vous ne possédez pas de permis, mais vous êtes propriétaire d'un bateau. J'ai discuté avec certaines personnes se trouvant dans cette situation. Elles possèdent leur bateau, mais ne détiennent pas de permis. Elles louent essentiellement un permis pour aller pêcher.

Quelle est la différence entre la valeur des débarquements de poissons et l'argent que reçoivent ces gens pour leur travail? Avez-vous une idée de l'ampleur de cet écart?

M. Conrad Lewis: Cette question s'adresse-t-elle à moi?

M. Ken Hardie: Oui, monsieur. Essentiellement, vous pêchez un plein chargement de poissons, que vous débarquez au port. De façon générale, quelle est la différence entre la valeur des poissons et l'argent que vous gagnez pour faire le travail?

M. Conrad Lewis: Personnellement, j'ai travaillé à terre toute ma vie. Mon arrière-grand-père, mon grand-père, mon père, ma mère et mes grands-mères ont tous travaillé dans l'industrie à titre de pêcheurs. Quand l'entreprise a commencé à ouvrir des conserveries, ce sont ma mère, mes tantes et mes grands-mères qui y sont allées travailler.

La valeur des prises à l'époque n'était pas beaucoup plus élevée que celle d'aujourd'hui. On a fait appel à une instance quelconque, que ce soit le MPO, CFC elle-même ou je ne sais qui — Joy en saurait davantage à ce sujet; la valeur des débarquements est donc restée presque la même pour les pêcheurs. Les sociétés ou les entreprises peuvent contrôler le coût des prises débarquées et récolter les fruits de la mise en marché.

M. Ken Hardie: Je poserai la question aux autres témoins pour voir s'ils savent ce qu'il en est.

J'ai parlé à un pêcheur de la côte Ouest de l'île de Vancouver, qui m'a affirmé que les poissons qu'il ramène peuvent avoir une valeur de 1,5 million de dollars, mais qu'il lui reste peut-être 300 000 \$ après avoir payé les dépenses et l'équipage. Cela correspond-il à ce que vous avez entendu ou avez-vous d'autres chiffres?

M. Arnold Nagy: J'ai parlé récemment à un ami qui est rentré au port il y a environ une semaine après avoir pêché le flétan. Il a loué un quota. Il a obtenu 9,20 \$ la livre pour son flétan, mais le prix de la location était de 7 \$ la livre; il a donc pêché le flétan pour 2 \$ la livre et des poussières.

M. Ken Hardie: Quelqu'un sait-il pourquoi la situation sur la côte Ouest a évolué de manière si différente de celle sur la côte Est? En général, sur la côte Est, les propriétaires de permis ne doivent pas nécessairement se trouver sur le bateau, mais ils doivent quand même en être les exploitants.

•(1635)

Mme Joy Thorkelson: Deux commissions d'enquête se sont penchées sur la question et ont toutes deux recommandé à l'industrie des pêches de la Colombie-Britannique de recourir aux quotas individuels transférables. Il y a eu le rapport de la commission Pearse, dans les années 1980, ainsi que le rapport de M. Pearse et... je ne me souviens plus du nom du second auteur, mais c'est Peter Pearse qui a rédigé les deux rapports, avec d'autres personnes dont les noms m'échappent. Mais ces deux rapports recommandaient des quotas.

Le premier quota de pêche s'est appliqué à l'ormeau, je pense, et s'est soldé par un échec, parce qu'on a pêché énormément de poissons sans les déclarer en vertu des quotas. En outre, il s'est probablement produit dans l'océan des changements physiques qui ont eu une incidence sur les stocks d'ormeaux. Il me semble que c'est la pêche au flétan qui a ensuite appliqué des quotas individuels transférables. Le flétan était le produit vedette de l'industrie, ce qui montre à quel point cette pêche était extraordinaire.

M. Boyes représente un point de vue. Si vous parlez à Art Davidson, qui représente l'association de la pêche au flétan à la palangre, à laquelle adhèrent la plupart des patrons de bateau de pêche au flétan et de nombreux propriétaires de quota de pêche au flétan, il vous dira probablement tout le contraire.

Le président: Merci, madame Thorkelson et monsieur Hardie.

La parole est maintenant à M. Strahl.

M. Mark Strahl (Chilliwack—Hope, PCC): Merci, monsieur le président. Je remercie également nos témoins.

Madame Thorkelson, la conserverie de Prince Rupert a-t-elle déjà transformé des poissons pêchés en Alaska?

Mme Joy Thorkelson: Oui.

M. Mark Strahl: En moyenne, quel pourcentage de poissons transformés aurait été pêché en Alaska, l'an dernier, par exemple?

Mme Joy Thorkelson: Ce pourcentage aurait probablement été plus élevé l'an dernier, car nous avons reçu très peu de poissons de Colombie-Britannique. Lorsque l'usine appartenait à BC Packers, nous recevions beaucoup de poissons d'Alaska. Canadian Fishing Company possède en Alaska une grande conserverie appelée Ketchikan et ne ramène plus guère de poissons à Prince Rupert. Certaines années, elle n'en ramène aucun.

M. Mark Strahl: Combien d'heures par année un travailleur oeuvrant sur la chaîne de mise en conserve aurait-il travaillé en moyenne l'an dernier ou au cours des cinq dernières années?

Mme Joy Thorkelson: J'aimerais ne pas tenir compte de la dernière année, car ce fut la pire que nous ayons connue sur la côte. C'est la pire année de ma vie.

M. Mark Strahl: Tenons compte des quatre ou cinq années précédentes, alors.

Mme Joy Thorkelson: Au cours des quatre ou cinq années précédentes, je dirais que le travailleur expérimenté moyen du calibre de Conrad aurait probablement...

Conrad, comment d'heures avez-vous travaillé sans en mettre en banque l'an dernier ou il y a deux ans?

M. Conrad Lewis: Merci d'avoir précisé « sans en mettre en banque », car au cours de toutes mes années de travail, je n'ai jamais mis d'heures en banque.

L'an dernier, même si nous ne voulons pas en parler, j'ai à peine travaillé le nombre suffisant d'heures pour recevoir des prestations d'assurance-emploi. L'année précédente, dont Joy préfère que nous parlions, la situation était la même. La seule différence entre les deux années, c'est qu'on a trouvé du poisson à transformer en septembre. Si cela ne s'était pas produit l'an dernier, je me serais retrouvé sur l'aide sociale. Avec mes 39 ans d'ancienneté à CFC, j'aurais dépendu de l'aide sociale.

M. Mark Strahl: Si on fait abstraction de l'an dernier, combien d'employés en moyenne auraient travaillé sur la chaîne de mise en conserve par saison?

Mme Joy Thorkelson: Depuis que Canadian Fish a acquis l'usine, il y en aurait 750, et c'est...

M. Mark Strahl: Par année?

Mme Joy Thorkelson: Oui, chaque année. C'est 750 travailleurs, et quand BC Packers était propriétaire de la conserverie, nous transformions davantage de poissons et 1 100 employés figuraient sur la liste d'ancienneté.

M. Mark Strahl: En quelle année l'usine a-t-elle été construite ou en a-t-on modernisé des installations?

Mme Joy Thorkelson: Nous venons de découvrir — peut-être les préposés à l'entretien le savaient-ils — que Canadian Fishing Company a investi dans des autoclaves et d'autres équipements en Alaska, alors que nos autoclaves sont vieux. Tout l'équipement de la conserverie l'est. Il y a bien peu de matériel neuf et il se trouve dans ce que nous appelons la chaîne de dépouillage et d'extraction des arêtes. La société envoie le meilleur équipement de dépouillage et d'extraction des arêtes en Alaska. Ces fonctions s'effectuent maintenant à Bristol Bay avec notre équipement.

M. Mark Strahl: D'accord. Est-ce que d'autres problèmes de capacité au sein de la communauté pourraient empêcher Canfisco d'utiliser davantage l'usine de transformation de Prince Rupert? Par exemple, quelle est la capacité d'entreposage frigorifique à Prince Rupert actuellement?

•(1640)

Mme Joy Thorkelson: Lorsque BC Packers et Canadian Fish ont fusionné pour devenir Allied Pacific Processors, elles ont démantelé Atlin Fisheries, qui disposait d'un vaste entrepôt frigorifique. Canadian Fishing Company a ensuite acheté Ocean Fisheries, qui possédait un grand entrepôt frigorifique et deux installations de congélation, et les a démantelés il y a deux ans. La société a maintenant un congélateur dans son usine, mais pas d'entrepôt frigorifique.

Nous lui avons demandé de... Nous lui avons offert de louer des unités réfrigérantes pour pouvoir transformer des harengs, puisqu'il y a une saison du hareng, mais elle a rejeté notre proposition. Le syndicat a proposé d'utiliser les nouveaux fonds d'aide à l'emploi à cette fin.

M. Mark Strahl: Si nous voulons parler de l'an dernier ou certainement des cinq dernières années, quelle serait la moyenne, selon vous? Combien de milliers de caisses de saumon en conserve...

Mme Joy Thorkelson: C'est une question pour Conrad.

M. Mark Strahl: Conrad, combien de caisses de saumon en conserve l'usine aurait-elle produites, en moyenne, au cours des cinq dernières années?

M. Conrad Lewis: Merci, monsieur Strahl. C'est presque une question de Double Jeopardy.

Nous avons la capacité de maintenir... Si les installations de notre usine avaient été bien entretenues, nous aurions pu produire 500 000 caisses ou plus. En fait, nous l'avons fait une année, mais au cours des années subséquentes, nous avons produit de moins en moins de conserves.

Par conséquent, nous étions la seule conserverie à produire du poisson sans peau et sans arête, comme Joy Thorkelson l'a souligné, puis l'installation de dépouillage et d'extraction des arêtes a soudainement ouvert en Alaska. Cela a même multiplié le volume de conserves de notre usine de Prince Rupert et fait augmenter le volume de conserves en Alaska, car non seulement nous faisons concurrence à la conserverie de l'Alaska, mais la conserverie de poisson de Jim Pattison Canadian entrait purement et simplement en concurrence avec la conserverie de Jim Pattison en Alaska.

M. Mark Strahl: Il ne me reste qu'une minute et demie; je voulais donc vous poser la question suivante, monsieur Boyes. Vous avez parlé de l'achat et de la vente de permis et de quotas de pêche. Ces transactions s'effectuent-elles toujours de gré à gré ou existe-t-il un autre processus que je ne connaîtrais peut-être pas?

David Boyes: Il s'agit de fait d'un processus de gré à gré. En fait, aucun pêcheur ne peut vendre son permis à un autre pêcheur. Il doit demander au ministre de retirer le permis à son nom et de le rétablir au nom d'un autre pêcheur.

C'est la théorie. Dans les faits, on peut acheter et vendre des permis dans le cadre d'un système fondé sur le marché. C'est ce que le gouvernement utilise pour acheter des permis.

Par exemple, dans le cas de la pêche au flétan, je pense que 21 % des quotas sont la propriété effective des Premières Nations aux termes d'ententes sur le règlement d'une revendication issue d'un traité. Certaines revendications sont réglées, et d'autres non. Ces permis et les quotas afférents ont été acquis auprès d'entreprises de pêche commerciale.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Strahl.

Nous allons maintenant accorder la parole au NPD pour sept minutes.

C'est vous qui aurez la parole, monsieur Donnelly, mais je pense que vous allez partager votre temps. Est-ce le cas?

M. Fin Donnelly (Port Moody—Coquitlam, NPD): Oui, monsieur le président.

Merci, monsieur le président. J'aimerais également remercier l'United Fishermen and Allied Workers' Union et Unifor, représentés par M. Lewis, M. Nagy et Mme Thorkelson, ainsi que les nations côtières qu'ils représentent. Je vous remercie également, monsieur Boyes, de votre témoignage devant le Comité permanent des pêches et des océans.

Monsieur Cullen, qui représente la circonscription de Skeena—Bulkley Valley, posera la première question.

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Merci beaucoup et bienvenue, Joy. Je suis enchanté de vous voir et d'entendre Conrad, Arnold et David.

J'ai une brève question pour que vous puissiez nous mettre un peu en contexte, Joy. Et profitez bien de cette température digne de Prince Rupert, que nous avons demandée spécialement pour l'occasion.

Compte tenu des endroits où la flottille de pêche s'est rendue ces 10 ou 20 dernières années, le gouvernement fédéral a appliqué, par l'entremise de Pêches et Océans Canada, un certain nombre de politiques qui ont eu une incidence sur la façon dont les gens pêchent et sur le nombre de familles qui vivent de cette industrie.

Pour commencer, pouvez-vous nous donner un peu de contexte sur la région de la côte Nord, sur les répercussions de certaines de ces politiques, sur la concentration des acheteurs de poissons et sur l'incidence que cette tendance a sur ceux qui travaillent à terre et sur les pêcheurs?

• (1645)

Mme Joy Thorkelson: Quand je me suis installée à Prince Rupert, c'était une ville de pêche prospère. Je pense qu'elle comptait 7 conserveries, 10 usines de traitement de poisson frais, 3 usines de transformation, plusieurs commerces de filets, 2 ateliers maritimes affiliés à la conserverie, 2 autres qui n'avaient aucun lien avec elle, et probablement 2 000 à 3 000 travailleurs à terre, dont certains étaient syndiqués et d'autre pas.

Nous ignorons combien de gens travailleront cet été. L'entreprise a indiqué qu'elle en emploierait environ 300, mais lors d'une rencontre avec mes collègues, elle a dit que ce serait probablement environ 200 cette année. Nous supposons qu'il reste 400 travailleurs sur 3 000.

Il n'y a qu'un atelier maritime, McLean's, qui répare tous les bateaux à Prince Rupert. Il ne reste qu'un commerce de filets, et les industries auxiliaires ont fermé.

Le conseil municipal, de concert avec le port de Prince Rupert, vient de construire une nouvelle marina, où l'on se plaint du fait qu'il n'y a pas d'industries auxiliaires pour réparer les bateaux à Prince Rupert.

M. Nathan Cullen: Merci. Il y a donc une réduction de 90 % ou plus du nombre de travailleurs dans l'industrie.

J'ai une question pour Arnold. Je m'arrêterai là, et merci de m'avoir cédé du temps, Fin.

En fait, c'est à Conrad que je poserai ma question.

Quel effet les politiques ont-elles eu sur les communautés des Premières Nations situées dans le Nord?

Le gouvernement, les gouvernements précédents, se sont donné comme mandat d'aider les Autochtones à trouver et à garder des emplois. Joy a décrit l'incidence des politiques de façon générale. Il y a beaucoup de villages, et un grand nombre d'Autochtones demeurent à Prince Rupert comme tel. Quel effet les politiques fédérales ont-elles eu sur la capacité des Autochtones à trouver et à conserver un emploi dans l'industrie?

M. Conrad Lewis: Merci, Nathan.

Pour bien des gens — dont moi et un grand nombre de nos familles et de nos nations dans l'industrie —, notre *haun* est une industrie qui nous a permis de nous nourrir et de nous adonner au commerce pendant de nombreuses années, mais la situation a lentement évolué.

Auparavant, nous pouvions gagner notre vie et acheter des maisons et des voitures, mais en raison des politiques du MPO et du gouvernement fédéral, à Ottawa, nous avons observé une lente évolution de la situation et nous peinons maintenant à maintenir une certaine qualité de vie. Notre niveau de vie s'est dégradé. Alors qu'avant, nous achetions des maisons et des voitures, partions en vacances et voyions nos enfants et nos petits-enfants emménager dans leur propre demeure, nous les voyons maintenant partager des maisons ou faire leur nid dans les logements plus petits que ceux où ils se seraient traditionnellement installés.

Nous pouvons renverser le mouvement. On dit que la pêche est au creux d'un cycle. Ce n'est pas le cas. Cette activité existe; il nous suffit de la gérer adéquatement.

M. Nathan Cullen: Merci beaucoup, Conrad. Je vous suis très reconnaissant de cette réponse.

M. Fin Donnelly: Dans les quelques minutes qui nous restent, monsieur Nagy et madame Thorkelson, pourriez-vous traiter de la contiguïté?

Je sais que vous avez présenté quelques recommandations, Joy, et je vous en remercie beaucoup. Je pense que le Comité pourrait les examiner et décider s'il veut aller plus loin ou peut-être réaliser une étude sur la manière dont elles pourraient être mises en oeuvre.

Il nous reste environ une minute: pourriez-vous, dans ce temps, nous indiquer comment le principe de contiguïté ou les politiques en application sur la côte Ouest pourraient aider Prince Rupert et les communautés côtières?

Mme Joy Thorkelson: Arnie, voulez-vous répondre à cette question?

M. Arnold Nagy: Ayant souvent travaillé à l'usine, je me souviens du temps où tous les poissons de fond étaient transformés dans le Nord. Ils sont maintenant chargés à bord d'un semi-remorque et envoyés ailleurs. J'ai vu tous les flétans qui, à l'époque, arrivaient en vertu du soi-disant système de loterie à l'entreprise qui nous employait pendant deux mois dans les installations de congélation et le département du poisson frais à Atlin. Depuis l'instauration du système de quotas, le poisson arrive petit à petit et est aussi envoyé ailleurs à bord de semi-remorques.

Essentiellement, le poisson arrive, est déchargé et est expédié ailleurs. Les poissons que nous traitions par le passé ne sont plus transformés ici. Je pense que c'est le point important. Il y a beaucoup d'argent qui entre en jeu ici. En Colombie-Britannique, le poisson atteint une valeur de 800 millions de dollars; or, la moitié de ce poisson est pêché sur la côte Nord. Pourtant, personne n'en profite dans les usines. Les poissons sont chargés à l'arrière d'un camion et sont envoyés ailleurs.

En ce qui concerne le principe de contiguïté, s'il fallait transformer une partie de ces poissons... Je comprends que certains poissons ne puissent être transformés ici, et c'est la réalité, mais nous devons pouvoir transformer quelque chose. Nous sommes souples et ouverts au changement. Il n'y aura peut-être jamais d'autre conserverie ici, mais nous sommes disposés à changer pour nous assurer de pouvoir transformer une partie du poisson ici. Chaque fois que nous présentons une recommandation à l'entreprise, nous essayons un refus.

Que voulez-vous faire? Voulez-vous simplement rester les bras croisés, voir tous ces poissons quitter le Nord et assister à la disparition des communautés côtières comme Prince Rupert? C'est ce qui pourrait bien se passer. Les gens seront obligés de quitter Prince Rupert pour tenter de trouver du travail ailleurs, car il n'y a pas beaucoup d'autres possibilités ici. Les gens ont bâti leur vie professionnelle autour de la transformation du poisson dans le Nord, et cette activité est transférée ailleurs.

• (1650)

M. Fin Donnelly: Merci de vos observations.

M. Arnold Nagy: Le principe de contiguïté nous donne l'occasion d'offrir de nouveau un avenir économique aux habitants de la côte Nord.

Le président: Merci, monsieur Nagy. Nous en sommes conscients.

Monsieur Morrissey, vous avez la parole pour sept minutes.

M. Robert Morrissey (Egmont, Lib.): Merci, monsieur le président.

Ma question concerne les politiques, au sujet desquelles je veux obtenir quelques éclaircissements.

Certains semblent insinuer que si le MPO adoptait une politique plus compatible avec la manière dont il délivre des permis et supervise les activités de pêche sur la côte Est, dans le Canada atlantique, il résoudrait le problème de main-d'oeuvre dans cette usine.

Dans les Maritimes, aucune politique du MPO ne dicte l'endroit où un produit doit être vendu ou expédié. Par exemple, 65 % des fruits de mer capturés à l'Île-du-Prince-Édouard sont transformés dans une autre province. Je ne suis pas tellement certain que le fait de modifier la politique pour imiter ce qui se fait sur la côte Est pourrait résoudre votre problème. Qu'en pensez-vous? Le produit ne fait l'objet d'aucun contrôle. Il est expédié à l'endroit où la transformation est la plus efficace sur la côte Est, même si les permis sont contrôlés par des pêcheurs indépendants. Cette modification de la politique ne résoudrait donc pas le problème de cette usine.

Est-ce que Joy ou quelqu'un d'autre pourrait nous donner son avis?

Mme Joy Thorkelson: Nous dirions très brièvement que nous considérons que c'est une chaise à trois pattes. J'ai essayé d'en trouver une quatrième, mais j'en ai été incapable.

Si nous avons tenté d'expliquer notre problème, c'est parce que nous avons besoin du principe de contiguïté. Nous savons que les libéraux ont adopté une excellente résolution à cet égard lors de leur convention. Cette résolution, présentée par l'aile de Terre-Neuve-et-Labrador du parti, a été adoptée. Il s'agit du principe directeur P-01, qui reprend exactement notre argumentation sur la contiguïté.

En outre, si on applique une politique de propriétaire-exploitant et de séparation des flottilles, l'entreprise ne contrôle pas l'endroit où les pêcheurs doivent débarquer leurs prises. Comme Arnie l'a souligné, il y a une usine à Lax Kw'alaams. Le gouvernement a investi beaucoup d'argent dans cette usine de transformation de poisson dans le cadre de l'Initiative des pêches commerciales intégrées du Pacifique. Or, cette usine est vide. Elle ne fonctionne pas parce que l'entreprise envoie les poissons ailleurs. Les pêcheurs de Lax Kw'alaams ne peuvent livrer leurs prises à leur propre usine.

Il faut appliquer une politique de propriétaire-exploitant et de séparation des flottilles, instaurer une commission des prêts aux pêcheurs — un point qui, à ce que je comprends, relève du gouvernement provincial — et prendre d'autres mesures également.

M. Robert Morrissey: Cela relève du gouvernement provincial.

Mme Joy Thorkelson: Oui. Il y a quelques autres choses dont nous avons besoin. Ce n'est pas ce que nous demandons au gouvernement fédéral.

Ce que nous lui demandons, c'est qu'il tienne une commission pour voir ce qui se passe. Il faut appliquer des politiques de contiguïté, de séparation des flottilles et de propriétaire-exploitant, de sorte que l'entreprise ne puisse pas exercer de contrôle, ne puisse pas envoyer le poisson ailleurs. Ce poisson sera livré à Prince Rupert.

La Canadian Fishing Company contrôle ces permis. Ces pêcheurs doivent livrer le poisson à la Canadian Fishing Company, qui décide à quel endroit il est envoyé.

Si ces pêcheurs étaient indépendants, ils pourraient livrer le poisson à Aero Trading, qui a une usine à Prince Rupert; à Lax Kw'alaams, qui a une usine aussi; ou à toute autre entreprise privée qui serait établie à Prince Rupert.

Il n'y a pas d'entreprises privées, parce que la Canadian Fishing Company détient les permis. Il serait pratiquement impossible de lancer une entreprise sur la côte Nord, car on ne pourrait pas avoir accès au poisson. Qu'il s'agisse des quotas ou du contrôle des permis, le poisson est livré à la Canadian Fishing Company.

• (1655)

M. Robert Morrissey: J'y reviens, car je ne comprends pas encore très bien.

Concernant la politique sur la contiguïté qu'a adoptée le Parti libéral, il s'agit d'allouer des quotas en fonction de données antérieures ou du principe de contiguïté. Sur la côte Est, je peux créer une entreprise de transformation demain si je le souhaite. Je vais obtenir le produit si je paie le meilleur prix. Nous n'avons aucun contrôle, et personne sur la côte Est ne souhaite que le MPO détermine à quel endroit les pêcheurs peuvent vendre leur produit. Un politicien qui prendrait une telle mesure se ferait pendre sur le quai.

Encore une fois, je peux comprendre le changement de politique, la séparation. Ma question porte sur la concurrence entre les deux usines.

Je ne sais plus qui a dit — il s'agit peut-être de M. Lewis — rivaliser avec une usine qui appartient à la même entreprise, et qui est située en Alaska. Pourriez-vous nous donner votre point de vue? Qu'est-ce qui rend cette usine plus efficace que celle de Prince Rupert et fait en sorte que l'entreprise y envoie son produit? Sur la côte Est, nous faisons face au même problème. Pour des raisons de concurrence, le produit est envoyé jusqu'en Asie pour sa transformation.

Pourriez-vous nous dire ce qui rend l'usine de l'Alaska plus concurrentielle que celle de Prince Rupert?

M. Conrad Lewis: À qui la question s'adresse-t-elle?

M. Robert Morrissey: À vous, Conrad. Je crois que c'est vous qui aviez fait cette observation.

M. Conrad Lewis: Oui, c'est moi.

Lorsque nous parlons des compétences et de la main-d'oeuvre et que nous disons que l'usine de l'Alaska est plus efficace que celle de Prince Rupert, il n'y a pas de comparaison possible. On peut obtenir d'aussi bons produits dans l'une ou l'autre des deux usines, mais lorsqu'on ne le fait pas à l'usine de Prince Rupert et qu'on le fait à celle de l'Alaska, la concurrence est déloyale.

L'usine de Prince Rupert s'est tournée vers l'importation, et Sunnyside, North Pacific, et l'autre conserverie ont emboîté le pas. Nous étions les travailleurs migrants qui s'étaient rendus là-bas. Nous nous sommes établis. Nous obtenions un revenu. Nous gagnions notre vie, et nous sommes restés.

C'est ce que Jim Pattison veut faire en Alaska, et c'est exactement ce qu'il est en train de faire. Sa main-d'oeuvre compte beaucoup de travailleurs migrants. C'est de cette façon qu'il fait des profits.

La même chose se produit pour la pêche. Les prix ne sont pas demeurés bas tout seuls; s'ils sont restés bas, c'est parce qu'on avait besoin qu'ils le restent. Lorsqu'ils le font, peu importe qui vend le produit et en tire profit, si la personne réussit à maintenir les prix faibles à l'achat du produit et qu'il le vend à un prix deux, trois ou quatre fois plus élevé, il fera des profits, mais rien ne changera pour les pauvres personnes qui pêchent le poisson.

Le président: Merci, monsieur Morrissey.

Nous passons maintenant au deuxième tour, et il s'agira d'interventions de cinq minutes. C'est M. Arnold qui commence.

M. Mel Arnold (North Okanagan—Shuswap, PCC): Merci, monsieur le président. Je remercie tous les témoins de leur présence. Nous avons peu de temps pour l'étudier, mais c'est de toute évidence un sujet très préoccupant pour les habitants de Prince Rupert.

Pourrions-nous obtenir un peu plus d'information sur le contexte de ce problème? Bon nombre de gens dans la vidéo ont dit que certains avaient 30 et parfois même 40 ans d'expérience dans le secteur des pêches.

Combien de conserveries comptait Prince Rupert il y a, disons, 40 ans et environ 10 ans? Je veux simplement obtenir des renseignements sur le déclin. Le nombre de conserveries et d'emplois a-t-il diminué de façon constante?

Ma question ne s'adresse pas à un témoin en particulier. Quiconque d'entre vous croit pouvoir mieux y répondre peut le faire.

• (1700)

Mme Joy Thorkelson: Je crois qu'il y avait huit conserveries. J'essayais seulement de les compter dans ma tête, mais je crois qu'on en comptait huit il y a environ 40 ans, et il n'y en a maintenant qu'une, qui est fermée, de sorte qu'il n'y a plus de conserveries en Colombie-Britannique, mis à part la petite conserverie qui ne s'occupait habituellement que du poisson de sport. Maintenant, les Nuu-chah-nulth essaient de déterminer s'ils sont en mesure de mettre les poissons en conserve, mais nous ne savons pas ce qu'ils prévoient faire. Nous ne savons pas s'ils veulent mettre en conserve du poisson de sport ou ce qu'ils veulent faire.

Il n'y a pas de conserverie en Colombie-Britannique actuellement, et je dirais qu'il y en avait huit il y a 40 ans. Il y a 10 ans, il y en avait peut-être deux, mais il n'y a rien maintenant.

M. Mel Arnold: D'accord. Merci.

Il y a une tendance assez évidente. Ce n'est pas quelque chose qui s'est produit récemment; cela s'est fait sur un certain nombre d'années.

J'ai une question à poser à M. Boyes.

De quelle façon la contiguïté aurait-elle une incidence sur votre capacité ou à celle d'autres pêcheurs de choisir l'endroit le long de la côte où vous pourriez vouloir faire transformer votre poisson? Cela vous forcerait-il, vous ou d'autres pêcheurs, à faire transformer votre poisson dans un endroit en particulier ou seriez-vous encore en mesure de choisir?

David Boyes: Eh bien je ne le sais pas. Cela dépendrait des règles ou de la réglementation.

Je pense que pour le flétan, le port de Prince Rupert est toujours un port assez grand. Celui de Port Hardy est probablement aussi grand, voire plus grand, et il y a beaucoup de poissons qui vont à Ladner, et pas beaucoup ailleurs.

Le flétan est débarqué, éviscéré et on enlève sa tête — ce qui est préférable — et généralement, il est amené sur le quai et remballé, et on l'envoie. C'est surtout un marché du corridor I-5 vers les États-Unis. Les filets sont préparés en majeure partie par les détaillants. Du moins, c'est ce que je crois comprendre. C'est ce que j'ai entendu. On ne le met presque jamais en conserve.

Si vous me le permettez, j'aimerais faire une autre observation sur la contiguïté par contre. Il ne s'agit pas seulement de l'endroit où l'on débarque les poissons. Du moins, d'après ce que je comprends, c'est un possible prolongement.... Je me trompe peut-être.

Le poisson de fond est géré sur cette côte dans un grand nombre de zones statistiques. Le saumon est géré par une foule d'autres zones statistiques. Les deux systèmes ne s'allient pas vraiment, mais l'allocation, pour les poissons de fond, se fait par zone statistique. Il y a des allocations pour toute la côte, et dans bien des cas, c'est pour une, deux ou quatre zones statistiques combinées pour des raisons biologiques. Les TAC sont accordés par zone statistique, surtout pour les espèces non migratrices, de sorte que cela devient un problème également, car les zones statistiques qui sont peut-être à proximité d'une collectivité ou d'une autre auront une certaine partie des TAC qui leur seront accessibles pour des espèces comme la scorpène ou la morue-lingue.

À l'heure actuelle, le système, c'est le QIT par zone statistique par espèce pour chaque type de poissons, et lorsqu'un pêcheur fait une expédition de pêche, il peut pêcher dans une zone statistique en particulier jusqu'à ce qu'il tombe sur une espèce lui faisant obstacle pour ce qui est des quotas détenus. Bien qu'il est peut-être encore en mesure de prendre beaucoup d'autres espèces de poissons, il doit avancer, car il n'a pas cette prise accidentelle. Il se rend donc dans une autre zone statistique et essaie d'y prendre ses autres poissons. Il s'agit d'un système complexe, et nous déplaçons toujours des poissons entre les zones et les échangeons, etc., afin de respecter le TAC par zone.

Dans le système d'aujourd'hui, on ne peut pas simplement dire « cette zone est au large de cette collectivité, et c'est là qu'on doit faire tout cela ».

• (1705)

Le président: Merci, monsieur.

Merci, monsieur Arnold.

Monsieur Finnigan, vous disposez de cinq minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

M. Pat Finnigan (Miramichi—Grand Lake, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de comparaître aujourd'hui. Je viens de la côte Est, et j'essaie encore de comprendre comment la pêche fonctionne dans mon coin de pays.

Je vais poser la première question à M. Boyes.

En 2004, EcoTrust Canada a publié une étude qui estimait qu'en 2003, la valeur sur le marché des permis et des quotas était six fois plus élevée que les capitaux investis pour les bateaux et l'équipement.

Pourriez-vous nous dire ce que vaut un permis aujourd'hui, monsieur Boyes?

M. David Boyes: Cela dépend des espèces. Je peux vous fournir des hypothèses qui sont à peu près exactes, bien que je n'entends pas parler de beaucoup de transactions présentement.

Je vais commencer par le flétan. Je sais qu'il faut déboursier au moins 85 \$ la livre pour le QIT.

Dans le cas de la morue charbonnière, je sais que dernièrement, c'était 65 \$ dans certains cas, mais il y a peut-être eu une légère hausse depuis.

Pour ce qui est de la morue-lingue, il semble que c'est entre 8 et 10 \$ la livre.

Pour ce qui est de la scorpène, il faut un permis ZN, qui est un permis différent. On achète le permis lié aux 8 ou 10 espèces pour des montants variables selon les différentes zones. Le permis vaut environ 150 000 \$.

Du côté de la pêche au chalut, je n'en sais pas beaucoup sur le prix qu'on paie pour le bateau, mais vous savez....

M. Pat Finnigan: Si une jeune personne voulait entrer dans le métier, combien devrait-elle payer en moyenne pour un permis, les plateformes et l'équipement? Pourrait-elle obtenir du financement auprès d'une banque?

M. David Boyes: Non, car le permis n'offre aucune sécurité. Un peu plus tôt, j'ai expliqué brièvement qu'un pêcheur doit demander au ministre de retirer le permis à son nom et de le rétablir au nom d'un autre pêcheur.

Nous constatons également qu'il y a des pertes de quotas. Par exemple, pour le quota de flétan, le secteur de la pêche sportive a obtenu 3 % supplémentaire de la part commerciale il y a environ deux ou trois ans. C'était pendant les élections. On a pris 14 millions de dollars des poches des pêcheurs de flétan pour le transférer à la pêche sportive sans compensation.

Quand les banques constatent qu'il n'y a pas de sécurité et que le gouvernement peut changer les choses à sa guise, elles ne sont pas disposées à prêter de l'argent. Un pêcheur débutant qui veut entrer dans le métier doit commencer en louant des quotas. C'est de cette façon que j'ai commencé.

M. Pat Finnigan: Merci.

Ma prochaine question s'adresse à M. Nagy ou à M. Lewis.

Dans notre région du pays — et le secrétaire parlementaire peut me corriger là-dessus, ou M. Morrissey, qui a plus d'expérience que moi —, des quotas ont été alloués aux Premières Nations et à ce que je sache, il faut qu'ils demeurent au sein des Premières Nations.

Pouvez-vous me dire quelle proportion des quotas les Premières Nations ont pour les droits de pêche sur la côte de la Colombie-Britannique?

Mme Joy Thorkelson: Je peux vous le dire.

M. Pat Finnigan: M. Nagy ou M. Boyes, ou Mme Thorkelson, je crois.

Mme Joy Thorkelson: Dans le cadre de l'IPCIP, on a acheté jusqu'à 15 % des permis de pêche au saumon sur la côte Nord. Pour le flétan, je crois que c'est inférieur à 15 % sur la côte Nord. Nos secteurs sont différents, et peut-être que M. Boyes sait ce qui a été transféré aux Premières Nations dans le cadre de l'IPCIP.

David Boyes: Comme je crois l'avoir dit plus tôt, pour le flétan, je crois que c'est 21 % des quotas. Je ne connais pas les données sur la morue charbonnière, la morue-lingue, la crevette ou le panope du Pacifique, mais il y a eu des acquisitions pour toutes ces espèces dans le cadre de l'IPCIP. Cela se faisait dans le processus du PTA avant le lancement de l'IPCIP, mais je ne connais pas les totaux selon les espèces. Par contre, il est possible d'obtenir les données.

M. Pat Finnigan: Sur la côte Est, il y a un problème de main-d'oeuvre majeur. Diriez-vous qu'il en est de même en Colombie-Britannique? Nous avons de la difficulté à trouver des travailleurs. Nous devons aller en chercher à l'extérieur. Certaines usines de transformation de la côte Ouest sont-elles confrontées au même problème?

Peut-être que Mme Thorkelson pourrait répondre à la question.

Mme Joy Thorkelson: Je vois que Conrad avait le doigt sur le bouton.

• (1710)

M. Conrad Lewis: J'ignore combien de fois je dois le répéter, mais nous étions des travailleurs migrants à un moment donné. Nous sommes devenus des travailleurs qualifiés. Nous sommes encore là. Toutes les autres industries sont venues et reparties. Nous sommes encore là, mais le problème, c'est qu'un seul homme contrôle tout cela.

Le président: Merci beaucoup.

La parole est maintenant à M. Strahl pour les cinq prochaines minutes.

M. Mark Strahl: Merci, monsieur le président.

Madame Thorkelson, vous êtes peut-être en mesure de nous donner quelques renseignements. Des représentants de Canfisco viendront nous parler de ce sujet plus tard cette semaine, et nous leur poserons peut-être la même question.

À votre connaissance, le marché mondial des produits du saumon a-t-il changé au fil des ans, et la demande de saumon en conserve est-elle moins élevée que la demande de saumon frais, de filet de saumon ou d'autres produits frais du saumon?

Mme Joy Thorkelson: La Canadian Fishing Company nous a fait savoir que la demande mondiale pour le saumon en conserve diminue de 1 % par année. Ce que j'aimerais dire cependant, c'est que la Canadian Fishing Company est le plus grand importateur de saumon en conserve de l'Alaska. À Bristol Bay, la Canadian Fishing Company importe 12 % du saumon de Bristol Bay au Canada. Il y a donc eu une diminution de la demande mondiale, mais pas de la demande au Canada.

M. Mark Strahl: Vous avez mentionné que vous ne vouliez pas parler de l'an dernier car c'est la pire année de l'histoire pour la prise de saumon pour la mise en conserve. Est-ce que c'était la même chose en Alaska, ou les pêches ont-elles été plus fiables là-bas? Pour le poids débarqué, l'Alaska a-t-il eu des pêches de saumon plus robustes que la côte nord de la Colombie-Britannique?

Mme Joy Thorkelson: Le poids des prises en Colombie-Britannique a diminué et le poids que nous mettons dans les frayères a diminué, alors les demandes ont changé. Nous avons moins de demande pour nos produits commerciaux que dans le passé.

En Alaska, il y a ce qu'on appelle le développement des établissements régionaux, ce qui signifie qu'il y a une infrastructure de pacage en mer qui appartient à la communauté. Nous n'avons pas cela au Canada. Nous avons des écloséries que le MPO ferme. Il a

fermé des écloséries commerciales ou a diminué le nombre de poissons qui sont jetés dans l'océan par l'entremise de ces écloséries. Donc, à cause de la politique, nous avons moins de poissons sur cette côte.

M. Mark Strahl: C'est exact, et vous avez mentionné que lorsqu'il y a une pénurie de poissons canadiens ou lorsque les poissons sont déplacés, l'usine de Canfisco à Prince Rupert transforme le saumon de l'Alaska.

Je pense que c'est un peu incohérent. Je pense que si nous décidions de changer la politique, nous devrions comprendre pourquoi nous permettons que le poisson de l'Alaska soit transformé en Colombie-Britannique alors que nous ne voulons pas que le poisson de la Colombie-Britannique soit transformé en Alaska. Vous pourriez peut-être m'éclairer à ce sujet. Il semble y avoir une contradiction en quelque sorte.

Mme Joy Thorkelson: L'Alaska a une loi intitulée la Magnuson-Stevens Act. Elle autorise l'exportation seulement lorsque les besoins de l'Alaska sont satisfaits. On peut exporter le poisson en Chine ou l'expédier sur des navires-usines étrangers ou l'exporter vers le Canada.

Le fait est que les usines ne manquent jamais de poissons. En fait, elles en ont tellement qu'elles ont mis de l'avant un plan qui indique les quantités que chaque entreprise transformera pour le gouvernement de l'Alaska avant la saison.

Oui, nous pourrions dire que nous n'importerons pas de poissons de l'Alaska. Nous pouvons seulement importer au Canada les surplus qui excèdent les besoins en matière de transformation en Alaska.

M. Mark Strahl: Le fait de dire que les usines ne manquent jamais de poissons signifie certainement qu'elles ont une source de poissons beaucoup plus fiable par rapport aux importantes fluctuations qui surviennent en Colombie-Britannique.

Je pense que M. Finnigan a abordé la dernière question que j'avais. Donc, pour que ce soit bien clair, il n'y a aucun travailleur étranger temporaire à l'usine de Prince Rupert? Ai-je bien compris?

Mme Joy Thorkelson: Oui. À ma connaissance, il n'y a aucun travailleur étranger temporaire dans l'industrie de la pêche commerciale en Colombie-Britannique.

M. Mark Strahl: Merci.

Le président: Merci, monsieur Strahl.

Monsieur McDonald, vous avez cinq minutes, s'il vous plaît.

M. Ken McDonald (Avalon, Lib.): Merci, monsieur le président. Si je peux, je vais partager mon temps de parole avec Mme Jordan.

Je veux clarifier quelque chose.

Un certain nombre de témoins ont parlé de la côte Est concernant les règles de la contiguïté, des exploitants-propriétaires et de la séparation des flottilles. Comme je suis de la côte Est, de la circonscription d'Avalon à Terre-Neuve, une région qui a des liens étroits avec la pêche, je sais qu'il y a une politique du MPO sur la côte Est concernant les politiques relatives aux exploitants-propriétaires et la séparation des flottilles, car je sais que certaines grandes sociétés d'exploitation du poisson ont des quotas et des navires qui capturent les quotas.

En ce qui concerne la contiguïté, nous plaidons en faveur de la contiguïté tous les jours. Nous soutenons que le poisson devrait être bénéfique à nos collectivités de pêcheurs dans les régions rurales dans un premier temps, mais cela n'a pas toujours été le cas et ce n'est toujours pas le cas de nos jours, surtout avec bon nombre de nos pêches, et plus particulièrement la pêche à la crevette. Je voulais mettre les choses au clair. La situation n'est pas idéale sur la côte Est en ce qui concerne ces règles.

La transformation des produits à Terre-Neuve est régie par la province. Les quotas sont attribués par le ministère fédéral. Est-ce la même chose en Colombie-Britannique? La province régit-elle les permis de transformation et le gouvernement fédéral régit-il les quotas?

• (1715)

Mme Joy Thorkelson: Oui.

M. Ken McDonald: Donc, pour maintenir une usine en service, qu'elle soit à Prince Rupert ou ailleurs, ne faudrait-il pas faire pression sur la province pour qu'elle n'autorise pas que la transformation du poisson, qui était effectuée dans une communauté dans le passé, soit effectuée non seulement en dehors de la province, mais en dehors du pays, en Alaska?

Mme Joy Thorkelson: Nous avons discuté avec le gouvernement provincial. Il croit que les capitaux devraient être exempts de restrictions et croit donc que si Jim Pattison peut réaliser plus de profits en confiant la transformation du poisson à une usine non syndiquée à Vancouver, en Chine, dans les Philippines ou au Vietnam, il a le droit absolu de le faire.

Nous avons dit au gouvernement provincial qu'au lieu de verser des prestations d'assistance sociale à de nombreux membres des Premières Nations qui travaillaient et gagnaient autrefois suffisamment d'argent pour subvenir aux besoins de leur famille, il devrait plutôt négocier la contiguïté avec les usines de transformation du poisson. Nous savons que nous ne pourrions jamais transformer tous les poissons, mais nous pensons que nous devrions pouvoir en transformer des quantités importantes pour continuer à faire travailler nos employés à la Canadian Fishing.

La raison pour laquelle nous demandons au gouvernement fédéral de faire cela, c'est que lorsque les libéraux fédéraux ont été élus, dans les lettres de mandat qu'ils ont publiées, ils ont dit qu'ils allaient se pencher sur les préoccupations sociales, et pas seulement sur les préoccupations économiques. Par conséquent, nous espérons que nous nous adressons ici à un Comité dont la majorité des membres ont ce même raisonnement.

Nous savons que le gouvernement fédéral pense qu'il ne peut pas se mêler de la situation avec les usines de transformation du poisson car elles relèvent de la province. Nous croyons que votre responsabilité est de parler au gouvernement provincial et de lui dire que nous devons régler ce problème ensemble.

M. Ken McDonald: Merci. Je cède la parole à Mme Jordan.

Mme Bernadette Jordan (South Shore—St. Margarets, Lib.): Merci beaucoup à vous tous de votre présence parmi nous.

Madame Thorkelson, vous avez mentionné plus tôt qu'à un moment donné, sous la direction du ministre LeBlanc, seulement 12 % des permis devraient être détenus par...

Mme Joy Thorkelson: C'était une politique, oui.

Mme Bernadette Jordan: C'était une politique. Vous dites maintenant que Pattison détient environ 40 % des permis.

Mme Joy Thorkelson: L'entreprise est entièrement propriétaire.

Mme Bernadette Jordan: L'entreprise est entièrement propriétaire. Qui détient les 60 % restants? Je pose la question car dans la première vidéo que nous avons vue, on dit qu'on ne peut pas capturer le poisson. Si 60 % des permis sont détenus par d'autres entreprises, j'aimerais savoir qui sont les détenteurs de ces permis. Où sont ces détenteurs?

Mme Joy Thorkelson: Certains permis sont détenus par des particuliers, d'autres, par des bandes des Premières Nations, et d'autres sont détenus conjointement. L'un des problèmes, c'est que nous disons « détenu et contrôlé »; la majorité des permis sur la côte de la Colombie-Britannique sont contrôlés.

C'est la raison pour laquelle il n'y a qu'une conserverie en Colombie-Britannique. C'est parce que les permis sont tous contrôlés par Jim Pattison. Par exemple, un de mes amis pêche pour Aero Trading un poisson assujéti à un quota. Il doit s'adresser à Jim Pattison pour garantir son premier quota et le faire à nouveau pour obtenir un deuxième, troisième ou quatrième quota. Il pêche pour une entreprise qui ne peut pas lui fournir un autre quota, si bien qu'il peut seulement capturer un quota, même si c'est un excellent pêcheur et qu'il pourrait capturer 10 quotas. Il ne peut pas en capturer 10 car il faudrait qu'il vende son premier quota à Canadian Fishing à un prix moindre pour pouvoir louer d'autres quotas.

• (1720)

Le président: Merci, madame Jordan. Merci, madame Thorkelson.

Nous allons maintenant entendre M. Donnelly, pour trois minutes, s'il vous plaît.

M. Fin Donnelly: Merci, monsieur le président.

Dans mes trois minutes, j'aimerais poser une question à M. Nagy.

On semble discuter d'une question fondamentale concernant la propriété du poisson. Il faut déterminer à qui appartient le poisson, qui a accès et, plus important encore, qui gère les pêches. Nous envisageons la possibilité de mettre fin à la transformation du poisson sur la côte Ouest. C'est une réalité. Nous commençons à renoncer à nos activités de transformation. Nous confions maintenant ces activités à la Chine, à l'Alaska et à d'autres endroits.

Pour ce qui est de la transformation du poisson canadien en Chine et en Alaska, quelles quantités de poissons capturés en Colombie-Britannique ont été transformés à l'extérieur de la Colombie-Britannique, et quelles quantités de poissons capturés par le Jim Pattison Group ont été transformés en Colombie-Britannique?

M. Arnold Nagy: Je ne peux pas vous fournir les chiffres exacts, car bon nombre des renseignements que la province a rendu publics concernant la mise en conserve du poisson ont cessé d'être publiés il y a de cela un moment, car elle avait besoin de trois usines, de trois entreprises de mise en conserve, pour pouvoir obtenir une moyenne. Fournir cette information... La province pourrait trouver que ce serait injuste envers l'industrie de la pêche canadienne de communiquer ces chiffres.

Ce que je peux vous dire, c'est que l'an dernier, je dépeçais le poisson, et pour pratiquement chaque saumon rose que nous avons transformé à l'usine l'an dernier, les oeufs ont été retirés, le poisson a été éviscéré, puis la chair a été expédiée dans des contenants de manutention en fibre à Vancouver, puis en Chine.

Pour ce qui est de la pêche intérieure, lorsqu'il y avait du poisson pour que nous puissions nous livrer à la pêche commerciale dans la rivière Skeena, on nous a refusé de le faire. Le poisson venait de la pêche intérieure. Ce n'était pas un très bon poisson, mais on retirait encore une fois les oeufs, on éviscérât le poisson, puis on l'acheminait pour qu'il soit congelé et expédié en Chine.

Je veux que vous compreniez ce que nous faisons dans le passé lorsque nous étions autorisés à pêcher et avons accès aux ressources. Autrefois, nous mettions en conserve un million de livres de saumon par jour dans une usine de transformation. J'ai bien dit un million de livres. Le poisson arrivait à l'usine et était mis en conserve dans un délai d'une demi-heure. Des équipes travaillaient jour et nuit, alors nous étions en mesure de le faire. En raison de tous les changements...

À l'époque, nous avions près de 1 400 personnes qui travaillaient à cette usine. C'était la plus grande conserverie au monde. Maintenant, nous n'avons plus rien.

Je dis toujours, en ce qui concerne la contiguïté, que nous avons toujours dit en tant que travailleurs à l'usine que nous sommes

disposés à nous asseoir avec les entreprises pour trouver des solutions afin de transformer ce processus. Nous sommes des travailleurs de l'industrie du poisson hautement qualifiés et expérimentés. Si vous voulez découper le poisson en filet, le congeler et l'emballer sous vide, nous pouvons le faire. Ce sont là des occasions manquées. Si le poisson n'est pas mis en conserve ici, nous ne pouvons pas maintenir ce lien avec l'industrie.

Le président: Merci, monsieur. Je vous suis reconnaissant du temps que vous nous avez consacré.

Je tiens à remercier nos invités d'être venus. Messieurs Lewis, Nagy et Boyes, merci de vous être joints à nous par vidéoconférence. Madame Thorkelson, merci de votre présence parmi nous.

Nous allons faire une pause de quelques minutes pour examiner des questions de régie interne. Nous essaierons de les régler très rapidement.

Merci beaucoup.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>